



Ville de
Limoges

DIRECTION DE LA JEUNESSE

Réforme des rythmes scolaires *Comité de suivi du 26 septembre 2013*

Rappel des objectifs de la réforme

La réforme des rythmes scolaires doit permettre un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, conformément aux préconisations de l'Académie Nationale de médecine. Elle rapprochera la France des pratiques de ses voisins européens.

La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant les 24 heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin.

L'organisation de la journée doit quant à elle permettre une meilleure synchronisation des temps d'apprentissage avec les moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. (9h30-11h30 et 15h00-16h30)

Etapes de la mise en œuvre des rythmes scolaires

Dès la fin du mois de janvier, dans la perspective de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la Ville a lancé une concertation auprès des conseils d'écoles et des équipes pédagogiques de toutes les écoles de la commune pour recueillir leurs suggestions.

Lors du Conseil municipal du **19 mars**, la décision de mettre en œuvre à partir de la rentrée 2013 la semaine scolaire de 4 jours et demi incluant le mercredi dans toutes les écoles municipales, a été annoncée.

Après analyse des avis des conseils d'écoles et compte-tenu de contraintes techniques liées aux transports scolaires, un projet d'organisation scolaire a été adressé le **29 mars** aux différents Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) concernés qui ont transmis à la DASEN leurs avis sur ces propositions le **13 mai**.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a fait connaître le **18 mai** au Maire ses propositions d'organisation de la semaine scolaire.

Le **7 juin** l'ensemble des horaires des écoles du département a été présenté pour validation au Comité départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Les Référents de l'action éducative de la direction de la jeunesse ont rencontré en juin les équipes pédagogiques, pour fixer les modalités de mise en œuvre de la nouvelle organisation en veillant à assurer la meilleure articulation possible entre temps scolaires et temps périscolaires.

Les préconisations fondées sur les avis des conseils d'écoles

L'organisation de la semaine proposée s'est appuyée sur les avis des conseils d'écoles qui sont venus conforter les hypothèses de travail préalablement étudiées :

- Réduction de la journée de classe de 6h à 5h30,
- Une matinée de 3h30 et un après-midi de 2h pour les écoles élémentaires,
- Une matinée plus courte pour les maternelles (3h15) et un après-midi de 2h15,
- Un temps d'interclasse inchangé de 2h15 pour les élémentaires, et réduit à 2h pour les maternelles, avec sieste à partir de 13h selon les écoles pour les plus petits,
- Un temps d'enseignement le mercredi matin fixé à 2 heures,
- Des activités périscolaires après la classe à partir de 16h30,
- Une garderie jusqu'à 18h30 dans toutes les écoles

Au cours des réunions préparatoires, la Ville et l'Inspection Académique se sont accordées sur le principe d'harmoniser les horaires de l'ensemble des écoles de la Ville.

Les horaires de classe (décision de la DASEN en annexe)

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- les écoles maternelles termineront la classe trois quarts d'heure plus tôt (16h au lieu de 16h45)
- les écoles élémentaires termineront la classe une demi-heure plus tôt (16h15 au lieu de 16h45).

Le mercredi matin, les enfants auront classe de 9h30 à 11h30.

Ecoles maternelles

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-11h45 13h45-16h00

Mercredi : 9h30-11h30

Ecoles élémentaires

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-12h00 14h15-16h15

Mercredi : 9h30-11h30

Les écoles primarisées (Abbessaille, Victor Hugo, Raoul Dautry, Descartes), qui regroupent maternelle et élémentaire sous une même direction et dans les mêmes locaux ont eu à choisir entre les horaires de maternelle et d'élémentaire.

Pour des contraintes de transports scolaires (les bus ne peuvent déposer les enfants avant 8h40), des horaires dérogatoires ont été validés pour le groupe scolaire Jacques Brel à Beaune-les-Mines.

Enfin, des horaires dérogatoires ont également été accordés à l'école élémentaire Jean Zay, qui est une école d'application et dont les maîtres formateurs ne sont pas tenus d'effectuer les 36 heures annuelles d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dans le cadre de leur obligation de service. Le créneau possible d'organisation des APC le mercredi matin a donc été remplacé par une heure de classe, compensée par l'augmentation de la pause méridienne d'un quart d'heure les autres jours de la semaine.

L'organisation du temps périscolaire

La pause méridienne

Les matinées de 3h30 apparaissaient trop longues pour les maternelles (retours des avis des conseils d'école). La diminution d' $\frac{1}{4}$ d'heure de la matinée d'école permet aux familles qui ont des enfants scolarisés dans les deux établissements de récupérer leurs enfants en toute sérénité. Ce décalage permet aussi aux élèves de maternelle inscrits à la restauration scolaire de déjeuner plus tôt dans une ambiance plus apaisée. Les parents de fratrie dont un enfant est en maternelle et un autre en élémentaire disposent néanmoins de **1h45** d'interclasse. Ces familles représentent 10% de l'effectif total.

Tous les enfants des écoles maternelles déjeunant au premier service, à la demande des enseignants et des parents, la pause méridienne a été réduite d'un quart d'heure, soit 2 heures.

Un service de garderie est prévu pendant la pause méridienne pour permettre aux parents qui le souhaitent de récupérer entre 11h45 et 12h30 leurs enfants pour les faire déjeuner et les ramener à l'école entre 13h15 et 14h15. Les enfants de petite section pourront être couchés à partir 13h et bénéficier d'un véritable temps d'apprentissage en fin d'après-midi. Les externes pourront également être accueillis à partir de 13h selon les écoles pour la sieste.

Il est prévu d'organiser des activités périscolaires (activités calmes, jeux de cour...), sans pour autant viser une proposition d'activité pour chaque élève et chaque jour. Cette solution mise en œuvre dans d'autres écoles du département a des répercussions positives sur le climat de la pause méridienne.

Le temps après la classe

Comme aujourd'hui, les enfants bénéficieront des services d'études surveillées (de 16h30 à 17h30) ou de garderies jusqu'à 18h30. A partir du retour des congés scolaires de Toussaint des ateliers seront organisés dans toutes les écoles à 16h30.

Deux-tiers des écoles bénéficient déjà d'ateliers (216 ateliers dans 44 écoles sur 68).

Le mercredi matin

Avant 8h30, la garderie est assurée comme précédemment par les associations de parents d'élèves ou directement par la Caisse des écoles si les associations ne sont pas en mesure de l'organiser.

La plage horaire 8h30-9h30 avant la classe est destinée à permettre aux enseignants d'organiser dans le cadre de leur service obligatoire de 27 heures hebdomadaires, les « Activités Pédagogiques Complémentaires » (APC). En complément de ces activités, des ateliers pourront être proposés aux élèves qui ne seront pas pris en charge par les enseignants.

Le temps d'enseignement de 9h30 à 11h30 correspond à la période de la journée où la réceptivité de l'élève pour les apprentissages est au maximum.

A 11h30 à la fin de la classe, une garderie est assurée jusqu'à 12h30 pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil de loisirs municipal afin que leurs parents puissent les récupérer à l'école.

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs municipal sont acheminés dès 11h30 en car de leur école vers le restaurant de Beaublanc où ils prennent leur repas.

Les enfants âgés de moins de 5 ans restent ensuite sur place, dans des locaux spécialement aménagés à cet effet. Les plus âgés (5-12ans) sont transportés à partir de 13h30 vers le centre du Mas-Eloi.

En fin d'après-midi, les familles peuvent soit venir chercher leurs enfants à Beaublanc, soit les récupérer sur leur point d'accueil ou de ramassage habituel (les circuits de retour se font sur les mêmes points d'accueils et de ramassage qu'auparavant).

Les horaires de l'accueil de loisirs seront augmentés d'une demi-heure et les enfants sont pris en charge jusqu'à 18h30.

Les enfants inscrits dans les centres de loisirs associatifs peuvent également être pris en charge à 11h30 le mercredi, selon des modalités propres à chaque centre de loisirs dans le cadre d'un conventionnement. A ce jour 2 ALSH utilisent ce service proposé par la Ville : ASC Bellevue Naugeat et ALIS.

Le financement de la réforme

Les communes qui mettent en œuvre la réforme à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élèves, soit environ 475.000 € pour Limoges, afin de développer les activités périscolaires.

Les différentes hypothèses de travail font apparaître en année pleine un surcoût lié à la mise en œuvre de la réforme d'environ 1.200.000 € pour la collectivité, dû essentiellement à l'augmentation des temps périscolaires (garderies, interclasse de midi et temps après la classe) encadrés par la Ville.

Le surcoût résiduel à la charge de la Ville s'élève donc à environ 700.000 €.

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales, la Municipalité a fait le choix de développer son offre d'ateliers et de garderies, tout en maintenant la gratuité, afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.